

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ville de Vaudreuil-Dorion renouvelle son entente avec ses employés-cadres

Vaudreuil-Dorion, le 16 juin 2026 – L'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion a fait l'objet d'un règlement ce 15 juin 2026. Cette entente d'une durée de 6 ans témoigne d'une volonté de reconnaître la contribution essentielle des cadres à la qualité des services municipaux et à la réalisation de la mission de la Ville.

Par cette entente, la Ville de Vaudreuil-Dorion réaffirme son engagement à offrir des conditions de travail justes, compétitives et adaptées aux réalités des équipes de gestion. Elle contribue à soutenir l'attractivité et la rétention d'un personnel-cadre compétent, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Les employés-cadres bénéficieront d'indexations salariales de 4 % pour 2025, puis de 3 % par année de 2026 à 2030.

« Cette entente reflète notre volonté d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population. Nos employés cadres, tout comme l'ensemble de nos équipes, jouent un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission municipale. Je tiens à souligner leur engagement et leur professionnalisme », a déclaré le maire Paul Dumoulin.